

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
82140 Saint Antonin Noble Val – Mardi 22 septembre 2026**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi 22 septembre de l'an deux mille vingt-six à 18h, au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances à Saint-Antonin-Noble-Val, sous la présidence de Madame BIRS, Présidente de la Communauté de Communes

Date de la convocation : 15 septembre 2026

Nombre de délégués en exercice : 34. Nombre de présents : 24 Nombre de votants : 28

Présents : Mesdames BAGES, BIRS, BOZONNET, CARDONNEL, CAVAILLE, GINESTOUS, HOFFMANN, PHILIPPE, SOLEILHET, VIDAILLAC ;

Messieurs BURG, COUSI, CROS, FERAL, GALAN, GAUTIER, HENRY, MARTY, PALACH, RENAULT, ROMANO, SAUTIER, SERVIERES, SOUDARIN.

Absents : M. ESTRISPEAU a donné procuration à M. BURG, M. GALLAND a donné procuration à Mme Chrystel CAVAILLE, M. JALLET a donné procuration à M. PALACH, Mme. PAPADOPOULO a donné procuration à M. RENAULT, Mme SOCCOL a donné procuration à Mme CARDONNEL

Messieurs LOPINET et PETIT sont excusés

Madame MIRAMOND et Messieurs ADAM, ICHES et LOMBARD sont absents

Monsieur SOUDARIN Tristan a été élu secrétaire de la séance.

Ref. 2026_3367

Objet : TL - Attribution des prix du « Grand Concours 2026 de La Fabrique Caylus »

Madame la Présidente rappelle que par délibération n° 2026_3255 du 10 mars 2026, le Conseil communautaire a approuvé le lancement du dispositif « Le Grand Concours – Création et développement d'entreprise en QRG – Édition 2026 », ainsi que son règlement et les modalités d'organisation du concours. Elle rappelle que ce dispositif vise à soutenir l'entrepreneuriat local, l'innovation et plus particulièrement l'installation de nouvelles activités économiques sur le territoire.

Conformément au règlement adopté, les candidatures reçues ont été instruites puis examinées par le jury composé d'élus communautaires et de techniciens de la CC-QRG. Les dossiers ont été analysés au regard des critères prévus par le règlement du concours

À l'issue de l'analyse des projets, la Commission Projets Structurants – Innovation réunie le 17 juin 2026 a proposé l'attribution des prix suivants :

- À Rachel Wehrung (gravure et scénographie), la mise à disposition d'un box à La Fabrique Caylus pour une durée de six mois à compter de septembre 2026.
- À Amandine Gréau (céramiste), un accès à l'espace céramique ainsi que des solutions de stockage pour une durée de six mois.
- À Raphaël Labro (fabricant de télescope) et Clément Cathala (créateur de mobilier décoration), quatre heures d'accompagnement en recherche et développement (R&D) destinées à la conception de supports favorisant la commercialisation de leurs productions, sous réserve de leur participation aux journées portes ouvertes de La Fabrique Caylus en 2027.

AR Prefecture

082-248200107-20260922-2026_3367-DE
Reçu le 29/09/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER les résultats du « Grand Concours 2026 de La Fabrique Caylus » tels que proposés par la Commission Projets Structurants - Innovation réunie le 17 juin 2026.
- D'ATTRIBUER les prix du concours aux lauréats suivants les choix de la Commission
- D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Antonin Noble Val
Le 22 septembre 2026

La Présidente

Elisabeth BIRS



Le Secrétaire de séance

Tristan SOUDARIN



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr/>